

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

# Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Cet avis de suite a montré, au cours des travaux de la section, toute son utilité. Il fait le point sur les avancées partielles mais aussi sur les non-évolutions depuis l'avis du CESE de juin 2012. Les réponses des politiques publiques face aux difficultés grandissantes rencontrées par certains jeunes éloignés de l'emploi, du logement et parfois même des soins, restent trop timides. Le groupe de l'UNAF retient le fil conducteur de l'avis : cesser de développer des dispositifs spécifiques pour des catégories de jeunes mais viser l'ouverture de droits, ce qui n'exclut pas d'ailleurs que face à ces droits des devoirs existent et doivent être respectés.

La préconisation phare de l'avis se trouve dans la pérennisation de la Garantie jeunes afin d'en faire un droit. Le groupe de l'UNAF soutient cette évolution. L'avis du CESE en soulignant cette nécessité vient utilement compléter le récent rapport d'information de l'Assemblée nationale sur *L'emploi des jeunes en Europe* dans lequel les constats et les recommandations se recoupent largement avec celles du CESE. Ce rapport note « *Si les NEET ne doivent pas être compris comme une population homogène mais comme un ensemble de sous-groupes, tous ont en commun de ne pas accumuler de capital humain par les voies traditionnelles et d'être ainsi susceptibles de demeurer de manière structurelle dans le « non-emploi ».* De ce fait, de problème individuel, le décrochage devient un problème collectif. ». S'il fallait encore s'en convaincre : être NEET représente manifestement un gaspillage de potentiel, mais comporte des conséquences préjudiciables pour la société et pour l'économie. Les préconisations du CESE tracent des pistes urgentes à mettre œuvre pour faire cesser ce gaspillage de compétences et de talents.

Deuxième point sur lequel le groupe de l'UNAF souhaite insister : les préconisations concernant la prime d'activité, qui sera au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le résultat de la fusion entre la prime pour l'emploi et le RSA activité. Si le calibrage exact de cette prime n'est pas encore connu, il apparaît clairement dans le rapport du député Monsieur Sirugue que l'individualisation du soutien financier aux revenus d'activité modestes devrait entraîner, pour certaines configurations familiales, un barème moins favorable que celui qui existe aujourd'hui dans le cadre du RSA activité. Pour l'UNAF, l'introduction d'une majoration spécifique en fonction du nombre d'enfant serait la meilleure solution pour ne pas sanctionner les familles monoparentales ou les familles nombreuses aux revenus très modestes. Les arbitrages financiers ne doivent pas conduire à devoir choisir pour la concrétisation de cette prime d'activité entre un accès ouvert aux jeunes et les familles avec enfants.

Enfin, cet avis de suite fait un focus très important sur les jeunes, qui sortent des services de l'ASE à leur majorité. Le travail réalisé par l'ONED au début de cette année - *L'accompagnement vers*

*l'autonomie des « jeunes majeurs »* - doit trouver rapidement une mise en œuvre dans les départements pour assurer une continuité de parcours pour ces jeunes confiés aux services de l'ASE.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis en notant avec satisfaction l'adoption de l'amendement qu'il a déposé reconnaissant l'implication des familles dans l'accès des jeunes à l'autonomie.